Image not found or type unknown

Résiliation de la mutuelle

Par **titeuf70**, le **20/05/2008** à **09:34**

bonjour, mon ami et moi on s'est pacsé il y a 2 mois, il souhaiterait résilier sa mutuelle individuelle (c'est à dire que ce n'est pas une d'entreprise) et se rattacher à la mienne (qui est d'entreprise et je sais que c'est possible) j'ai vu que dans le code d'assurance art.L.113-16 il pouvait la résilier dans un mois seulement (donc on ne tient pas compte de la date d'échéance) car il y a un changement de situation matrimoniale, est ce juste? pouvez vous m'éclairer un peu plus avant que je fasse les démarches? d'avance merci

Par **jeetendra**, le **21/05/2008** à **18:06**

bonsoir, il me semble que l'article L.113-16 du Code des Assurances ne s'applique pas au couple pacsé d'où la difficulté pour votre conjoint de résilier sa mutuelle et de se rattacher à la votre, cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés